

07/12/2022

Dossier 053742-001

Nom de la personne

Identification de la personne

Détail de l'article sélectionné

Division cadastrale 21308 ANDERLECHT 8 DIV

Identification et droits éventuels du ou des propriétaires				
Nom	Rue	Commune	Droits	Autre(s)
			VE 1/1	Droit réel portant sur une partie d'un bien impossible à diviser : Oui

Biens associés : Superficie totale 0 - Situation le : 07/12/2022

Situation	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Contenance en m3	Classement et revenu à l'ha ou année de la fin de construction	Code	Montant
1 - R DE LA PROCESSION 26 (BL.CA1/D/C1D)		H	0487XP0011	ENTITÉ PRIV. #	---	---	1963	2F	919

20/01/2023

Dossier 053742-001

Numéro de la parcelle 0487XP0000

Détail de l'article sélectionné

Division cadastrale 21308 ANDERLECHT 8 DIV

Identification et droits éventuels du ou des propriétaires

Nom	Rue	Commune	Droits	Autre(s)
Geheel van eigenaren afhankelijk van de quotiteiten / Ensemble de copropriétés selon les quotités			VE 1/1	

Biens associés : Superficie totale 634.0 - Situation le : 20/01/2023

Situation	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Contenance en m3	Année de la fin de construction	Code	Revenu cadastral
1 - AV JANSON 49		H	0487XP0000	SUP. & P.C.	634.0	---	---		



Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
ANDERLECHT B AFD -- ANDERLECHT 8 DIV

Situation la plus récente

Fait le 20/01/2023

Echelle : 1 : 1000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régional) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.